

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 357**25 juillet 1996****SOMMAIRE**

Asia Japan Emerging Growth Fund	page 17123	Mega V S.A., Steinfort	17112
Bal Holding S.A., Luxembourg	17133	Mondadori International S.A.H., Luxembourg ...	17107
Baloa Investment and Trading Company S.A., Luxembourg	17136	Monte S.A., Luxembourg	17106
Bavaria S.A., Luxembourg	17100	Mouflolux S.A.H., Luxembourg	17112
Bocaril S.A., Luxembourg	17133	Multiadvisers Fund Management Company S.A., Luxembourg	17112
Bralu S.A., Luxembourg	17133	Natilux Holding S.A., Luxembourg	17107, 17109
Campria Capital Holding S.A., Luxembourg	17130	Newtown Holding S.A., Luxembourg	17113
Casia S.A., Luxembourg	17134	Nissan Fire & Marine Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	17113
C.I.C.A.C. S.A., Luxembourg	17131	Oliwood, S.à r.l., Luxembourg	17129
Converter Technologies Holding S.A., Luxembourg	17134	Ontra, S.à r.l., Luxembourg	17113
CRM Special, Sicav, Luxembourg-Strassen	17135	Performa Fund, Sicav, Luxembourg	17114
(Le) Croisie S.A.H., Luxembourg	17103	Pirelli & C. Luxembourg S.A., Luxembourg	17114
DIT-Lux Eurozins «K», Fonds Commun de Placement	17090	Pisa S.A., Luxembourg	17114
Euramfin S.A., Luxembourg	17132	Plibrico S.A., Luxembourg	17115
Euro. M. Invest S.A., Luxembourg	17131	Polarlux S.A., Luxembourg	17116
Forvag Holding S.A., Luxembourg	17132	Pollone Holding S.A., Luxembourg	17115
Gartex S.A., Luxembourg	17136	Pozzolanic Europe S.A., Luxembourg	17117
GPA Sistemi Lux S.A.H., Luxembourg ...	17096, 17097	Pro-Dieltchen, S.à r.l., Junglinster	17118
Greenfield International S.A., Luxembourg	17134	Promotion Wall Street, S.à r.l., Mamer	17117
Gruben Isoliertechnik S.A., Wasserbillig	17090	Prorenta Conseil S.A., Luxembourg	17119
Hagströmer & Qviberg, Sicav, Luxembourg-Ville	17098	Prorenta, Sicav, Luxembourg	17115
Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	17100	Putnam International Growth Management S.A., Luxembourg	17119, 17120
Hico S.A., Luxembourg	17099	Rayca Finance S.A., Luxembourg	17123
Hypobank International S.A., Luxembourg	17100	Realest Finance S.A., Luxembourg	17122
Ifieb S.A., Luxembourg	17101	Royale UAP IARD S.A., Luxembourg	17123
Ifil Investissements S.A., Luxembourg ...	17102, 17103	Royale UAP S.A., Luxembourg	17123
Immo Debt S.A., Luxembourg	17101, 17102	Sarasin Investment, Sicav, Luxembourg	17121
Immo-Tortue S.A., Luxembourg	17134	Stanga Finance S.A., Luxembourg	17124
Inter Capital Garanti, Sicav, Luxembourg	17090	Sarint S.A., Luxembourg	17124, 17125
Intercranes S.A., Eischen	17101	Schroders Asia Pacific Growth Fund, Sicav, Luxbg	17126
International Business Development S.A., Luxembourg	17104, 17105	Serendipi S.A., Luxembourg	17120, 17121
ISO Finance A.G., Luxembourg	17104	Société de Banque Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg	17127
Kara Finance S.A.H., Luxembourg	17106	Société des Foires Internationales de Luxembourg S.A., Luxembourg/Kirchberg	17121
K & K Agence Commerciale S.A., Luxembourg ..	17097	Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A., Luxembourg	17126, 17127
Laborde S.A., Luxembourg	17105	Sogecore International S.A., Senningerberg	17125, 17126
Laronde S.A., Luxembourg	17106	Soparen S.A., Luxembourg	17127
Lesange S.A., Luxembourg	17118, 17119	Standa Luxembourg S.A., Luxembourg	17128
Louquine Investissements S.A., Luxembourg	17106	St. Michel Groupe S.A., Luxembourg	17128
Lowco S.A., Luxembourg	17111	Target, S.à r.l., Luxembourg	17122
Luxbond, Sicav, Luxembourg	17110, 17111	Tecanox S.A., Luxembourg	17133
Maite S.A., Luxembourg	17111	Troland S.A., Luxembourg	17132
Maizels, Westerberg & Co S.A., Luxembg	17109, 17110	Ultramar Holding S.A., Luxembourg	17131
Marined S.A., Luxembourg	17131	Vertriebinvestitionsgesellschaft, Luxembourg ...	17135
Marsan Holding S.A., Luxembourg	17135	Vialarda International S.A., Luxembourg	17130
Meatpackers Investment S.A., Luxembourg	17099		
Medical Instruments Export Company S.A., Luxembourg	17110		

INTER CAPITAL GARANTI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.841.

Il est porté à la connaissance des actionnaires que les taux de participation à la progression des indices a été fixé à:
- 70% pour le compartiment Etats-Unis (indice S & P 500);
- 80% pour le compartiment Japon (indice NIKKEI 225).

(03219/755/8)

GRUBEN ISOLIERTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 41.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 10, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour la S.A. GRUBEN ISOLIERTECHNIK

Signature

(15713/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

GRUBEN ISOLIERTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 41.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 10, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour la S.A. GRUBEN ISOLIERTECHNIK

Signature

(15714/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

GRUBEN ISOLIERTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 41.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 10, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour la S.A. GRUBEN ISOLIERTECHNIK

Signature

(15715/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

DIT-LUX EUROZINS «K», Fonds Commun de Placement.**VERWALTUNGSREGLEMENT**

Die vertraglichen Rechte und Pflichten der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und der Anteilhaber hinsichtlich des Sondervermögens bestimmen sich nach dem folgenden Verwaltungsreglement.

Allgemeiner Teil

§ 1 Grundlagen

(1) Der Fonds ist ein rechtlich unselbständiges Sondervermögen.

Er wurde als fonds commun de placement nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet, setzt sich aus Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten zusammen und wird von der «dresdnerbank asset management S.A.», einer Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht (nachstehend «Verwaltungsgesellschaft» genannt) im eigenen Namen für gemeinschaftliche Rechnung der Einleger (nachstehend «Anteilhaber» genannt) verwaltet.

(2) Die Verwaltungsgesellschaft legt das Fondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikomischung, gesondert von dem eigenen Vermögen an. Über die sich hieraus ergebenden Rechte werden den Anteilhabern Anteilzertifikate oder Anteilbestätigungen gemäß § 14 dieses Verwaltungsreglements (beide nachstehend «Anteilscheine» genannt) ausgestellt.

(3) Die Anteilhaber sind an dem Fondsvermögen in Höhe ihrer Anteile beteiligt.

(4) Mit dem Anteilerwerb erkennt der Anteilhaber das Verwaltungsreglement sowie dessen genehmigte und veröffentlichte Änderungen an.

(5) Die jeweils gültige Fassung sowie sämtliche Änderungen werden im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (nachstehend «Mémorial» genannt), veröffentlicht.

§ 2 Depotbank

(1) Die Verwaltungsgesellschaft ernennt die Depotbank. Die Funktion der Depotbank richtet sich nach dem Gesetz und diesem Verwaltungsreglement. Die Depotbank handelt unabhängig von der Verwaltungsgesellschaft und ausschließlich im Interesse der Anteilsinhaber.

(2) Die Depotbank verwahrt alle Wertpapiere und anderen Vermögenswerte des Fonds in gesperrten Konten oder Depots, über die nur in Übereinstimmung mit den Bestimmungen dieses Verwaltungsreglements verfügt werden darf. Die Depotbank kann unter ihrer Verantwortung und mit Einverständnis der Verwaltungsgesellschaft Vermögenswerte des Fonds bei anderen Banken oder bei Wertpapiersammelstellen in Verwahrung geben.

(3) Die Depotbank entnimmt für die Verwaltungsgesellschaft aus den gesperrten Konten des Fonds nur die in diesem Verwaltungsreglement festgesetzte Vergütung und, jedoch nur nach Zustimmung der Verwaltungsgesellschaft, für sich die ihr gemäß diesem Verwaltungsreglement zustehende Vergütung. Die Regelung in § 18 dieses Verwaltungsreglements über die Belastung des Fondsvermögens mit sonstigen Kosten und Gebühren bleibt unberührt.

(4) Soweit gesetzlich zulässig, ist die Depotbank berechtigt und verpflichtet, im eigenen Namen:

- Ansprüche der Anteilsinhaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder eine frühere Depotbank geltend zu machen;
- gegen Vollstreckungsmaßnahmen Dritter Widerspruch einzulegen und vorzugehen, wenn in das Fondsvermögen wegen eines Anspruchs vollstreckt wird, für den das Fondsvermögen nicht haftet.

(5) Die Depotbank und die Verwaltungsgesellschaft sind berechtigt, die Depotbankbestellung jederzeit schriftlich unter Einhaltung einer Frist von drei Monaten zu kündigen. Die Kündigung wird dann wirksam, wenn eine Bank, die die Bedingungen des Gesetzes über die Organismen für gemeinsame Anlagen vom 30. März 1988 erfüllt, die Pflichten und Funktionen als Depotbank gemäß dem Verwaltungsreglement übernimmt. Bis zu diesem Zeitpunkt wird die bisherige Depotbank zum Schutz der Interessen der Anteilsinhaber ihren Pflichten und Funktionen gemäß Artikel 17 des o.g. Gesetzes als Depotbank in vollem Umfang nachkommen.

§ 3 Fondsverwaltung

(1) Die Verwaltungsgesellschaft handelt bei der Wahrnehmung ihrer Aufgaben unabhängig von der Depotbank und ausschließlich im Interesse der Anteilsinhaber. Sie kann unter eigener Verantwortung und auf ihre Kosten Anlageberater hinzuziehen und/oder sich des Rates eines Anlageausschusses bedienen.

(2) Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, gemäß den Bestimmungen in dem Abschnitt «Besonderer Teil» mit den von den Anteilsinhabern eingelegten Geldern Vermögenswerte zu erwerben, sie wieder zu veräußern und den Erlös anderweitig anzulegen; sie ist ferner zu allen sonstigen Rechtshandlungen ermächtigt, die sich aus der Verwaltung der Vermögenswerte des Fonds ergeben.

§ 4 Börsen und geregelte Märkte

Die Verwaltungsgesellschaft wird das Fondsvermögen grundsätzlich in Wertpapieren anlegen, die

(1) an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt eines EU-Mitgliedstaates oder eines Drittstaates gehandelt werden, der anerkannt und für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, oder

(2) aus Neuemissionen stammen, deren Emissionsbedingungen die Verpflichtung enthalten, die Zulassung zur amtlichen Notierung an einer Börse oder an einem anderen geregelten Markt im Sinne von (1) zu beantragen, und deren Zulassung spätestens vor Ablauf eines Jahres nach der Emission erlangt wird.

§ 5 Verbriefte Rechte, nicht notierte Wertpapiere

Die Verwaltungsgesellschaft darf bis zu 10 % des Nettofondsvermögens in verbrieften Rechten, die ihren Merkmalen nach Wertpapieren gleichgestellt sind, oder in nicht an der Börse amtlich notierten oder an einem geregelten Markt gehandelten Wertpapieren anlegen.

§ 6 Risikostreuung

(1) Die Verwaltungsgesellschaft darf für den Fonds Wertpapiere eines Emittenten kaufen, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr Wert, zusammen mit dem Wert der bereits im Fonds befindlichen Wertpapiere desselben Emittenten, 10 % des Nettofondsvermögens nicht übersteigt. Der Gesamtwert der im Fondsvermögen befindlichen Wertpapiere von Emittenten, in deren Wertpapieren der Fonds jeweils mehr als 5 % seines Nettofondsvermögens angelegt hat, darf 40 % des Nettofondsvermögens nicht übersteigen.

(2) Falls die erworbenen Wertpapiere von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem Drittstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben oder garantiert werden, so erhöht sich die Beschränkung in Abs. 1 von 10 % auf 35 % des Nettofondsvermögens. Für diese Fälle gilt die in Satz 2 des Abs. 1 festgelegte Beschränkung auf 40 % nicht.

(3) Für Schuldverschreibungen, die von Kreditinstituten mit Sitz in einem EU-Mitgliedstaat ausgegeben werden und deren Emittenten aufgrund gesetzlicher Vorschriften zum Schutz der Inhaber von Schuldverschreibungen einer besonderen öffentlichen Aufsicht unterliegen, erhöhen sich die in Abs. 1 genannten Beschränkungen von 10 % auf 25 %, bzw. von 40 % auf 80 %, vorausgesetzt, die Kreditinstitute legen die Emissionserlöse gemäß den gesetzlichen Vorschriften in Vermögenswerten an, welche die Verbindlichkeiten aus Schuldverschreibungen über deren gesamte Laufzeit ausreichend decken und vorrangig für die bei Ausfällen des Emittenten fällig werdenden Rückzahlungen von Kapital und Zinsen bestimmt sind.

(4) Die Beschränkungen in Abs. 1 bis 3 gelten nicht kumulativ, so daß Anlagen in Wertpapieren desselben Emittenten 35 % des Nettofondsvermögens nicht übersteigen dürfen.

(5) Die Verwaltungsgesellschaft darf für keinen der von ihr verwalteten Investmentfonds stimmberechtigte Aktien erwerben, die mit einem Stimmrecht verbunden sind, das es ihr erlaubt, einen wesentlichen Einfluß auf die Geschäftspolitik des Emittenten auszuüben. Sie darf für den Fonds höchstens 10 % der von einem Emittenten ausgegebenen

stimmrechtlosen Aktien, Schuldverschreibungen oder Anteile eines Investmentfonds erwerben. Diese Grenze braucht für Schuldverschreibungen und Fondsanteile beim Erwerb nicht eingehalten zu werden, wenn sich das Gesamtemissionsvolumen bzw. die Zahl der ausgegebenen Anteile nicht berechnen läßt. Sie ist auch insoweit nicht anzuwenden, als diese Wertpapiere von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, sowie von einem Drittstaat begeben werden oder garantiert sind oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere EU-Mitgliedstaaten angehören, begeben werden.

§ 7 Investmentanteile

Die Verwaltungsgesellschaft darf bis zu 5 % des Nettofondsvermögens in Anteilen anderer Investmentfonds anlegen, sofern es sich hierbei um Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren im Sinne der Richtlinie (85/611/EWG) vom 20. Dezember 1985 handelt und sofern deren Anlagepolitik mit der des Fonds übereinstimmt oder ihr zumindest ähnlich ist. Der Erwerb von Anteilen eines Investmentfonds oder einer Investmentgesellschaft, die von der Verwaltungsgesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet wird, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist, ist nur im Falle eines Investmentfonds oder einer Investmentgesellschaft zulässig, die sich gemäß dessen Vertragsbedingungen bzw. deren Statuten auf die Anlage in einem bestimmten geographischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert hat. In diesem Fall darf die Verwaltungsgesellschaft auf diese Anteile keine Gebühren oder Kosten berechnen.

§ 8 Rückführung

Die in den §§ 5 und 6 genannten Beschränkungen beziehen sich auf den Zeitpunkt des Erwerbs der Wertpapiere. Werden die Prozentsätze nachträglich durch Kursentwicklungen oder aus anderen Gründen als durch Zukäufe überschritten, so wird die Verwaltungsgesellschaft unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilsinhaber unverzüglich eine Rückführung in den vorgegebenen Rahmen anstreben.

§ 9 Wertpapierpensionsgeschäfte, Wertpapierleihe

(1) Der Fonds kann daneben Wertpapiere in Form von Pensionsgeschäften kaufen oder verkaufen, wenn der Vertragspartner eine Finanzeinrichtung erster Ordnung und auf solche Geschäfte spezialisiert ist. Diese Wertpapiere können während der Laufzeit des Pensionsgeschäftes nicht veräußert werden.

(2) Die Verwaltungsgesellschaft darf bis zu 50 % der im Fonds befindlichen Wertpapiere auf höchstens 30 Tage im Rahmen eines standardisierten Wertpapierleihsystems ausleihen, wenn das Wertpapierleihsystem durch einen anerkannten Abrechnungsorganismus oder durch eine Finanzeinrichtung erster Ordnung, die auf solche Geschäfte spezialisiert ist, organisiert ist. Eine über 50 % des Bestandes hinausgehende Wertpapierleihe ist zulässig, wenn der Fonds berechtigt ist, den Wertpapierleihvertrag jederzeit zu kündigen und die verliehenen Wertpapiere zurückzuverlangen.

§ 10 Techniken und Instrumente

(1) Die Verwaltungsgesellschaft kann sich des weiteren nach Maßgabe der Anlagebeschränkungen für den Fonds der Techniken und Instrumente bedienen, die Wertpapiere zum Gegenstand haben, sofern die Einsetzung dieser Techniken und Instrumente im Hinblick auf eine ordentliche Verwaltung des Fondsvermögens geschieht.

(2) Ferner kann die Verwaltungsgesellschaft Techniken und Instrumente zur Deckung von Währungs-, Zins- und Kursrisiken im Rahmen der Verwaltung des Fondsvermögens nutzen.

(3) Darüber hinaus ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, auch für Geschäfte mit einem anderen Ziel als der Absicherung bestehender Engagements, diese Techniken und Instrumente im Rahmen der Verwaltung des Fondsvermögens anzuwenden, sofern es sich hierbei nicht um Devisengeschäfte handelt.

(4) Zu diesen Techniken und Instrumenten gehören unter anderem der Kauf und Verkauf von Call- und Put-Optionen, sowie der Kauf und Verkauf von Terminkontrakten über Devisen, Wertpapiere, Indices und Zinsfutures.

Die Verwaltungsgesellschaft wird Optionen, die nicht an einer Börse oder an einem geregelten Markt gehandelt werden (OTC-Optionen) nur kaufen oder verkaufen, wenn:

- der Vertragspartner eine Finanzeinrichtung erster Ordnung und auf solche Geschäfte spezialisiert ist und
- der Kauf oder Verkauf von OTC-Optionen anstelle von an einer Börse oder an einem geregelten Markt gehandelten Optionen und/oder Terminkontrakten nach Einschätzung der Verwaltungsgesellschaft für die Anteilsinhaber von Vorteil ist. Der Einsatz von OTC-Optionen ist insbesondere dann von Vorteil, wenn er eine laufzeitkongruente und damit kostengünstigere Absicherung von Vermögenswerten ermöglicht.

(5) Kauf und Verkauf von Optionen sind mit besonderen Risiken verbunden. Durch die Hebelwirkung von Optionen kann der Wert des Fondsvermögens - sowohl positiv als auch negativ - stärker beeinflusst werden, als dies bei dem unmittelbaren Erwerb von Wertpapieren oder sonstigen Vermögenswerten der Fall ist.

(6) Finanzterminkontrakte ohne Absicherungszweck sind ebenfalls mit erheblichen Chancen, aber auch Risiken verbunden, da jeweils nur ein Bruchteil der jeweiligen Kontraktgröße (Einschuß) sofort geleistet werden muß. Kursauschläge in die eine oder andere Richtung können zu erheblichen Gewinnen oder Verlusten führen.

§ 11 Kreditaufnahme

Die Verwaltungsgesellschaft darf für gemeinschaftliche Rechnung der Anteilsinhaber kurzfristige Kredite bis zur Höhe von 10 % des Nettofondsvermögens aufnehmen, sofern die Depotbank der Kreditaufnahme und deren Bedingungen zustimmt. Ausgenommen von dieser Beschränkung sind Fremdwährungskredite in Form von «Back-to-Back»-Darlehen.

§ 12 Flüssige Mittel

Bis zu 49 % des Nettofondsvermögens dürfen in flüssigen Mitteln gehalten werden. Dazu zählen auch regelmäßig gehandelte Geldmarktinstrumente mit einer Restlaufzeit von bis zu 12 Monaten. In besonderen Ausnahmefällen ist es

der Verwaltungsgesellschaft gestattet, vorübergehend auch über 49 % hinaus flüssige Mittel zu halten, wenn und soweit dies im Interesse der Anteilsinhaber geboten erscheint.

§ 13 Unzulässige Geschäfte

Die Verwaltungsgesellschaft darf für den Fonds nicht:

- (1) im Zusammenhang mit dem Erwerb nicht voll eingezahlter Wertpapiere Verbindlichkeiten übernehmen, die, zusammen mit Krediten gemäß § 11, 10 % des Nettofondsvermögens überschreiten;
- (2) Kredite gewähren oder für Dritte als Bürge eintreten.
- (3) Wertpapiere erwerben, deren Veräußerung aufgrund vertraglicher Vereinbarungen irgendwelchen Beschränkungen unterliegt;
- (4) in Immobilien anlegen und Waren oder Warenkontrakte kaufen oder verkaufen;
- (5) Edelmetalle oder über Edelmetalle lautende Zertifikate erwerben;
- (6) Vermögenswerte des Fonds verpfänden oder belasten, zur Sicherung übereignen oder zur Sicherung abtreten, sofern dies nicht im Rahmen eines nach diesem Verwaltungsreglement zulässigen Geschäfts gefordert wird;
- (7) Wertpapier-Leerverkäufe tätigen;
- (8) an einer Börse, einem geregelten Markt oder mit Finanzinstitutionen erster Ordnung, die auf solche Geschäfte spezialisiert sind, gehandelte Call- und Put-Optionen auf Wertpapiere, Indices und Finanzterminkontrakte kaufen und verkaufen, deren Prämien addiert 15 % des Nettofondsvermögens überschreiten oder deren Kontraktwerte über das Nettofondsvermögen hinausgehen;
- (9) Call-Optionen verkaufen, die nicht durch Wertpapiere unterlegt oder durch andere Instrumente abgesichert sind, es sei denn, der Fonds ist jederzeit in der Lage, die Deckung der daraus entstehenden offenen Positionen sicherzustellen, und die Summe der Ausübungspreise der ungedeckten Call-Optionen übersteigt nicht 25 % des Nettofondsvermögens;
- (10) Finanzterminkontrakte abschließen, deren Kontraktwerte - sofern sie nicht zur Deckung des Fondsvermögens dienen - das Nettofondsvermögen übersteigen.

§ 14 Anteilscheine

- (1) Die Anteilzertifikate lauten auf den Inhaber und sind über einen Anteil oder eine Mehrzahl von Anteilen ausgestellt.
- (2) Die Anteilzertifikate tragen handschriftliche oder vervielfältigte Unterschriften der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank.
- (3) Die Anteilzertifikate sind übertragbar. Mit der Übertragung eines Anteilzertifikats gehen die darin verbrieften Rechte über. Der Verwaltungsgesellschaft und/oder der Depotbank gegenüber gilt in jedem Falle der Inhaber des Anteilzertifikats als der Berechtigte.
- (4) Auf Wunsch der Anteilserwerber und Weisung der Verwaltungsgesellschaft kann die Depotbank anstelle eines Anteilzertifikats eine Anteilbestätigung über erworbene Anteile ausstellen.

§ 15 Ausgabe und Rücknahme von Anteilen

- (1) Alle Fondsanteile haben gleiche Rechte. Die Anteile werden von der Verwaltungsgesellschaft unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank ausgegeben. Die Anzahl der ausgegebenen Anteile und der entsprechenden Anteilscheine ist grundsätzlich nicht beschränkt. Die Verwaltungsgesellschaft behält sich jedoch vor, die Ausgabe von Anteilen vorübergehend oder vollständig einzustellen; etwa bereits geleistete Zahlungen werden in diesen Fällen unverzüglich erstattet.
- (2) Die Anteilscheine können bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, den Zahlstellen oder durch Vermittlung Dritter erworben werden.
- (3) Die Anteilsinhaber können jederzeit die Rücknahme der Anteile durch Vorlage der Anteilzertifikate oder, im Falle der Erteilung von Anteilbestätigungen, durch Rücknahmeaufträge bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank oder den Zahlstellen verlangen. Die Verwaltungsgesellschaft ist verpflichtet, an jedem Bewertungstag die Anteile zum jeweils geltenden Rücknahmepreis für Rechnung des Fonds zurückzunehmen. Sofern in dem Abschnitt «Besonderer Teil» nichts Abweichendes geregelt ist, ist Bewertungstag jeder Bankarbeits- und Börsentag in Frankfurt am Main und Luxemburg. Die Auszahlung des Rücknahmepreises erfolgt unverzüglich nach dem Bewertungstag in der für den Fonds festgelegten Währung (nachstehend «Basiswährung des Fonds» genannt).
- (4) Bei massiven Rücknahmeverlangen bleibt der Verwaltungsgesellschaft vorbehalten, nach vorheriger Zustimmung der Depotbank, die Anteile erst dann zum gültigen Rücknahmepreis zurückzunehmen, nachdem sie unverzüglich, jedoch unter Wahrung der Interessen aller Anteilsinhaber, entsprechende Vermögenswerte veräußert hat.
- (5) Die Depotbank ist nur insoweit zur Zahlung verpflichtet, als keine gesetzlichen Bestimmungen, z.B. devisenrechtliche Vorschriften oder andere, von der Depotbank nicht zu vertretende Umstände der Überweisung des Rücknahmepreises entgegenstehen.

§ 16 Ausgabe- und Rücknahmepreis

- (1) Zur Errechnung des Ausgabe- und des Rücknahmepreises für die Anteile ermittelt die Depotbank den Wert der zu dem Fonds gehörenden Vermögenswerte abzüglich der Verbindlichkeiten des Fonds (nachstehend «Inventarwert» genannt) an jedem Bewertungstag und teilt ihn durch die Zahl der umlaufenden Anteile (nachstehend «Inventarwert pro Anteil» genannt).
Dabei werden:
 - Wertpapiere, die an einer Börse amtlich notiert sind, zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet;
 - Wertpapiere, die nicht an einer Börse amtlich notiert sind, jedoch an einem geregelten Markt bzw. an anderen organisierten Märkten gehandelt werden, ebenfalls zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet, sofern die

Depotbank zur Zeit der Bewertung diesen Kurs für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere verkauft werden können;

- Wertpapiere, deren Kurse nicht marktgerecht sind, sowie alle anderen Vermögenswerte zum wahrscheinlichen Realisierungswert bewertet, der mit Vorsicht und nach Treu und Glauben zu bestimmen ist;
- flüssige Mittel zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet;
- Festgelder zum Renditekurs bewertet, sofern ein entsprechender Vertrag, gemäß dem die Festgelder jederzeit kündbar sind, zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank geschlossen wurde, und der Renditekurs dem Realisierungswert entspricht;
- nicht auf die Basiswährung des Fonds lautende Vermögenswerte zu dem letzten Devisenmittelkurs in die Basiswährung des Fonds umgerechnet.

(2) Bei Festsetzung des Ausgabepreises kann dem Inventarwert pro Anteil zur Abgeltung der Ausgabekosten ein Ausgabeaufschlag hinzugerechnet werden, dessen Höhe sich aus dem Abschnitt «Besonderer Teil» ergibt. Sofern in einem Land, in dem Anteile ausgegeben werden, Stempelgebühren oder andere Belastungen anfallen, erhöht sich der Ausgabepreis entsprechend.

(3) Rücknahmepreis ist der nach Abs. 1 ermittelte Inventarwert pro Anteil.

(4) Anteilkauf- und Verkaufsaufträge, die bis 14.00 Uhr eingegangen sind, werden mit dem zu diesem Zeitpunkt festgestellten Ausgabe- und Rücknahmepreis abgerechnet. Schalteraufträge werden auch nach diesem Zeitpunkt noch mit diesem Ausgabe- und Rücknahmepreis abgerechnet, sofern keine besonderen Umstände auftreten, die auf eine erhebliche Änderung des Inventarwerts pro Anteil schließen lassen.

§ 17 Aussetzung

(1) Die Errechnung des Inventarwerts sowie die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen können von der Verwaltungsgesellschaft zeitweilig ausgesetzt werden, wenn und solange

- eine Börse, an der ein wesentlicher Teil der Wertpapiere des Fonds gehandelt wird (außer an gewöhnlichen Wochenenden und Feiertagen), geschlossen, der Handel eingeschränkt oder ausgesetzt ist;
- die Verwaltungsgesellschaft über Vermögenswerte nicht verfügen kann;
- die Gegenwerte bei Käufen sowie Verkäufen nicht zu transferieren sind;
- es unmöglich ist, die Ermittlung des Inventarwerts ordnungsgemäß durchzuführen.

(2) Die Aussetzung und die Wiederaufnahme der Inventarwertberechnung werden unverzüglich den Anteilsinhabern mitgeteilt, die ihre Anteile zur Rücknahme angeboten haben.

§ 18 Kosten der Verwaltung

(1) Der Verwaltungsgesellschaft steht für die Verwaltung des Fonds und der Depotbank für die Verwaltung und Verwahrung der zum Fonds gehörenden Vermögenswerte eine Vergütung zu. In der Depotbankvergütung sind die üblicherweise anfallenden Depotbankgebühren enthalten. Darüber hinaus erhält die Depotbank eine Bearbeitungsgebühr für jede Transaktion, die sie im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft durchführt.

(2) Neben diesen Vergütungen und Gebühren gehen die folgenden Aufwendungen zu Lasten des Sondervermögens:

- (a) im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräußerung von Vermögenswerten entstehende Kosten;
- (b) Kosten für die Erstellung und den Versand der Prospekte, Verwaltungsreglements sowie der Rechenschafts-, Halbjahres- und ggf. Zwischenberichte;
- (c) Kosten der Veröffentlichung der Prospekte, Verwaltungsreglements, Rechenschafts-, Halbjahres- und ggf. Zwischenberichte, sowie der Ausgabe- und Rücknahmepreise und der Bekanntmachungen an die Anteilsinhaber;
- (d) Prüfungs- und Rechtsberatungskosten für den Fonds;
- (e) Kosten und evtl. entstehende Steuern im Zusammenhang mit der Verwaltung und Verwahrung;
- (f) Kosten für die Erstellung der Anteilzertifikate und ggf. Erträgnisscheine sowie Erträgnisschein-Bogenerneuerung;
- (g) ggf. entstehende Kosten für die Einlösung von Erträgnisscheinen;
- (h) Kosten etwaiger Börseneinführungen und/oder der Registrierung der Anteilscheine zum öffentlichen Vertrieb.

§ 19 Rechnungslegung

(1) Der Fonds und dessen Bücher werden durch eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, die von der Verwaltungsgesellschaft bestellt wird, geprüft.

(2) Spätestens vier Monate nach Ablauf eines jeden Geschäftsjahres veröffentlicht die Verwaltungsgesellschaft einen geprüften Rechenschaftsbericht für den Fonds.

(3) Binnen zwei Monaten nach Ende der ersten Hälfte des Geschäftsjahres veröffentlicht die Verwaltungsgesellschaft einen ungeprüften Halbjahresbericht für den Fonds.

(4) Die Berichte sind bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank und den Zahlstellen erhältlich.

§ 20 Dauer und Auflösung des Fonds sowie Kündigung der Verwaltungsgesellschaft

(1) Der Fonds wurde auf unbestimmte Zeit errichtet; er kann jedoch jederzeit durch Beschluß der Verwaltungsgesellschaft aufgelöst werden.

(2) Die Verwaltungsgesellschaft kann die Verwaltung des Fonds mit einer Frist von mindestens drei Monaten kündigen. Die Kündigung wird im Mémorial sowie in dann zu bestimmenden Tageszeitungen in den Ländern veröffentlicht, in denen Anteile des Fonds zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind. Mit dem Wirksamwerden der Kündigung erlischt das Recht der Verwaltungsgesellschaft, den Fonds zu verwalten. In diesem Falle geht das Verfügungsrecht über den Fonds auf die Depotbank über, die ihn gemäß Abs. 3 abzuwickeln und den Liquidationserlös an die Anteilsinhaber zu verteilen hat. Für die Zeit der Abwicklung kann die Depotbank die Verwaltungsvergütung entsprechend § 18 beanspruchen. Mit Genehmigung der Aufsichtsbehörde kann sie jedoch von der Abwicklung und Verteilung absehen und

die Verwaltung des Fonds nach Maßgabe des Verwaltungsreglements einer anderen Luxemburger Verwaltungsgesellschaft übertragen.

(3) Wird der Fonds aufgelöst, so ist dieses im Mémorial sowie zusätzlich in drei Tageszeitungen zu veröffentlichen. Die Verwaltungsgesellschaft wird zu diesem Zweck, neben einer luxemburgischen Tageszeitung, Tageszeitungen der Länder auswählen, in denen Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind. Die Ausgabe und die Rücknahme von Anteilen werden am Tage der Beschlußfassung über die Auflösung des Fonds eingestellt. Die Vermögenswerte werden veräußert, und die Depotbank wird den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten und Honorare auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von ihr oder von der Depotbank im Einvernehmen mit der Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter den Anteilshabern nach deren Anspruch verteilen. Liquidationserlöse, die nach Abschluß des Liquidationsverfahrens nicht von Anteilshabern eingezogen worden sind, werden, sofern gesetzlich erforderlich, in Luxemburger Franken konvertiert und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilshaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, sofern sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

§ 21 Änderungen des Verwaltungsreglements

(1) Die Verwaltungsgesellschaft kann mit Zustimmung der Depotbank das Verwaltungsreglement jederzeit ganz oder teilweise ändern.

(2) Änderungen des Verwaltungsreglements werden im Mémorial veröffentlicht und treten, sofern nichts anderes bestimmt ist, mit ihrer Veröffentlichung in Kraft.

§ 22 Verjährung von Ansprüchen

Forderungen der Anteilshaber gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank können nach Ablauf von 5 Jahren nach Entstehung des Anspruchs nicht mehr gerichtlich geltend gemacht werden.

§ 23 Erfüllungsort, Gerichtsstand und Vertragsprache

(1) Erfüllungsort ist der Sitz der Verwaltungsgesellschaft.

(2) Rechtsstreitigkeiten zwischen Anteilshabern, der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank unterliegen der Gerichtsbarkeit des zuständigen Gerichts im Großherzogtum Luxemburg. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank sind berechtigt, sich selbst und den Fonds dem Recht und der Gerichtsbarkeit anderer Staaten, in denen die Anteile vertrieben werden, zu unterwerfen, sofern dort ansässige Anleger bezüglich Zeichnung und Rückgabe von Anteilen Ansprüche gegen die Verwaltungsgesellschaft oder die Depotbank geltend machen.

(3) Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank können für sich selbst und den Fonds Übersetzungen in Sprachen von Ländern als verbindlich erklären, in denen Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind.

Für den DIT-LUX EUROZINS «K» gelten ergänzend und abweichend die nachstehenden Bestimmungen:

Besonderer Teil

§ 24 Depotbank

Depotbank ist die DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Luxemburg.

§ 25 Anlagepolitik

Die Gesellschaft führt dem Sondervermögen festverzinsliche Wertpapiere, Wandelanleihen, Optionsanleihen und Optionsscheine auf Wertpapiere zu, die auf eine europäische Währung oder ECU lauten.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft für das Sondervermögen unter den Voraussetzungen und im Rahmen der Grenzen der §§ 10 und 13 Abs. 8 auch Optionsscheine auf Indizes, Finanzterminkontrakte und sonstige Techniken und Instrumente sowie auf Devisen erwerben.

Das Sondervermögen soll überwiegend aus festverzinslichen Wertpapieren bestehen, die eine kurze bis mittlere Restlaufzeit aufweisen.

Die Ausübung von Bezugs-, Wandlungs- und Optionsrechten ist zulässig, jedoch sind so erworbene Aktien innerhalb angemessener Frist zu veräußern.

§ 26 Risikostreuung

Ergänzend zu § 6 des Allgemeinen Teils kann die Verwaltungsgesellschaft nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100 % des Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der EU oder seinen Gebietskörperschaften, von einem sonstigen Mitgliedstaat der OECD oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen ein oder mehrere Mitgliedstaaten der EU angehören, begeben werden oder garantiert sind, sofern diese Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei die Wertpapiere aus ein und derselben Emission 30 % des Nettofondsvermögens nicht überschreiten dürfen.

§ 27 Anteilscheine

Die Anteile sind in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

§ 28 Basiswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis

(1) Basiswährung des Fonds ist die Deutsche Mark.

(2) Die Depotbank ermittelt den Ausgabe- und Rücknahmepreis an jedem Bewertungstag. Festgelder werden zum Renditekurs bewertet.

(3) Der Ausgabepreis ist innerhalb von 2 Bankarbeitstagen nach dem Bewertungstag an die Depotbank zahlbar.

(4) Der Ausgabeaufschlag zur Abgeltung der Ausgabekosten (§ 16 Abs. 2) beträgt bis zu 3 % des Inventarwerts pro Anteil.

(5) Die Verwaltungsgesellschaft trägt Sorge dafür, daß in den Ländern, in denen der Fonds öffentlich vertrieben wird, eine geeignete Veröffentlichung der Anteilpreise erfolgt.

§ 29 Kosten

(1) Die Vergütung für die Verwaltung des Fonds beträgt bis zu 1,0 % p.a., errechnet auf den täglich ermittelten Inventarwert.

(2) Die Depotbank erhält für die Verwahrung und Verwaltung der zu dem Fonds gehörenden Vermögenswerte eine Vergütung in Höhe der unter Banken üblichen Sätze.

(3) Die Auszahlung der Vergütungen erfolgt monatlich zum Monatsende.

(4) Die Depotbank erhält über die Vergütung gemäß Abs. 2 hinaus eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu 0,125 % jeder Wertpapiertransaktion, soweit dafür nicht bankübliche Gebühren anfallen.

§ 30 Ausschüttungen

(1) Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt jedes Jahr, in welcher Höhe eine Ausschüttung entsprechend den in Luxemburg gültigen Bestimmungen erfolgt.

(2) Eine Ausschüttung erfolgt auf die am Ausschüttungstag umlaufenden Anteile.

(3) Ausschüttungsbeträge, die nicht innerhalb von 5 Jahren nach Veröffentlichung der Ausschüttungserklärung geltend gemacht wurden, verfallen zugunsten des Fonds. Ungeachtet dessen ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, Ausschüttungsbeträge, die nach Ablauf dieser Verjährungsfrist geltend gemacht werden, zu Lasten des Fondsvermögens an die Anteilsinhaber auszusahlen.

§ 31 Zusammenschluß

(1) Die Verwaltungsgesellschaft kann den Fonds mit einem anderen Sondervermögen luxemburgischen Rechts zusammenschließen, das aufgrund seiner Anlagepolitik unter den Anwendungsbereich von Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinsame Anlagen fällt.

(2) Faßt die Verwaltungsgesellschaft einen Beschluß gem. Absatz 1, so ist dies mit einer Frist von einem Monat vor dem Inkrafttreten im Mémorial und der Tagespresse der Länder zu veröffentlichen, in denen der Fonds zum öffentlichen Vertrieb zugelassen ist. Unter Berücksichtigung des § 17 haben Anteilsinhaber in diesem Zeitraum die Möglichkeit, ihre Anteile kostenfrei zurückzugeben.

§ 32 Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr des Fonds beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr läuft vom Tag der Gründung bis zum 31. Dezember 1997.

§ 33 Inkrafttreten

Dieses Verwaltungsreglement trat am 1. Juli 1996 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

dresdnerbank asset management S.A.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23328/672/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1996.

GPA SISTEMI LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.724.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente mai.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GPA SISTEMI LUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.724, constituée suivant acte reçu le 29 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 501 du 3 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 22 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 537 du 21 novembre 1992, et suivant acte reçu le 18 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 539 du 21 octobre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur GianLuca Pozzi, chef de service, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Virginie Issumo, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider

valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social par remboursement aux actionnaires à concurrence d'un montant de ITL 700.000.000,- (sept cents millions de lires italiennes) pour le ramener de son montant actuel de ITL 3.100.000.000,- (trois milliards cent millions de lires italiennes) à ITL 2.400.000.000,- (deux milliards quatre cents millions de lires italiennes) et annulation de 7.000 (sept mille) actions.

2. Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de ITL 700.000.000,- (sept cents millions de lires italiennes) pour le ramener de son montant actuel de ITL 3.100.000.000,- (trois milliards cent millions de lires italiennes) à ITL 2.400.000.000,- (deux milliards quatre cents millions de lires italiennes), par remboursement à due concurrence aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues et par annulation de 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, au remboursement aux actionnaires, et à l'annulation des 7.000 (sept mille) actions, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 2.400.000.000,- (deux milliards quatre cents millions de lires italiennes), représenté par 24.000 (vingt-quatre mille) actions d'une valeur de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Stoffel, G. Pozzi, V. Isumo, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 91S, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

M. Elter.

(21407/210/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1996.

GPA SISTEMI LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

M. Elter.

(21408/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 1996.

K & K AGENCE COMMERCIALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Assemblée générale extraordinaire

Entre les associés de la société anonyme K & K AGENCE COMMERCIALE, ayant son siège social 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenue, ce vingt-six avril mil neuf cent quatre-vingt-seize, la présente nomination d'administrateur-délégué:

Monsieur Christopher Sykes, expert-comptable, demeurant à Luxembourg est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle.

CREST SECURITIES LIMITED

BENCHROSE FINANCE LIMITED

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1996, vol. 478, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15736/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

HAGSTRÖMER & QVIBERG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social: Luxembourg-Ville, 16, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, auquel dernier restera la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAGSTRÖMER & QVIBERG, SICAV, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), avec siège social à Luxembourg-Ville, 16, boulevard Royal, constituée sous le nom de FORSTA FONDER, SICAV, suivant acte reçu par le notaire Alex Weber en date du 3 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 160 du 14 avril 1993.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures, sous la présidence de Monsieur Peter Lindh, portfolio manager HAGSTRÖMER & QVIBERG, demeurant à Stockholm,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Emile Kremer, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Pascale Kohl, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 7 des statuts de la société pour changer le jour de l'assemblée générale annuelle de la société.

2.- Divers.

II.- Des convocations, contenant l'ordre du jour de l'assemblée, ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs, le 7 mars 1996.

III.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations, paraphées ne varietur par les mandataires.

IV.- Il résulte de la prédite liste de présence, que sur les 870.268 actions représentatives de l'intégralité du capital social, 66.367 actions, soit moins de la moitié des actions émises, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle n'était pas régulièrement constituée, l'assemblée a été ajournée séance tenue à la date du 24 mai 1996, à 15.00 heures.

Il a chargé le conseil d'administration de convoquer les actionnaires pour cette nouvelle réunion, qui pourra alors délibérer et valablement décider, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en français suivi par la version anglaise; à la requête des comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his unavailable colleague Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HAGSTRÖMER & QVIBERG, SICAV, a société anonyme qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable, having its registered office in Luxembourg City, 16, boulevard Royal, incorporated under the name of FORSTA FONDER, SICAV, by a deed of Maître Alex Weber dated March 3rd, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 160 from April 14th, 1993.

The meeting is opened at 15.15 p.m., Mr Peter Lindh, Portfolio Manager HAGSTRÖMER & QVIBERG, residing in Stockholm, being in the chair,

who appoints as secretary Mr Emile Kremer, bank employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Pascale Kohl, bank employee, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Modification of article 7 of the statutes of the company in order to change the date of the Annual General Meeting of the company.

2.- Miscellaneous.

II.- Convocations containing the agenda of the meeting have been sent by registered letter to the registered shareholders on March 7th, 1996, as has been proved to the meeting.

III.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxy holders.

IV.- It appears from the foresaid attendance list, that of the 870,268 shares representing the whole capital, 66,367 shares, i.e. less than half of the shares issued, are duly present or represented at this meeting. Pursuant to article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the meeting is not regularly constituted and may not validly deliberate and decide upon the aforesaid agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it is not regularly constituted, it was immediately resolved to postpone the meeting until May 24th, 1996 at 15.00 p.m.

The Board of Directors is instructed to convene that meeting of the shareholders, which may then validly deliberate and decide notwithstanding the number of shares present or represented.

There being no further business, the meeting is terminated at 15.30 p.m.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

Signé: P. Lindh, E. Kremer, P. Kohl, R. Neuman.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 1996, vol. 407, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 mai 1996.

A. Weber.

(15719/236/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

HICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 16.021.

EXTRAIT

Dissolution

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 16 avril 1996, enregistré à Remich, le 17 avril 1996, vol. 458, fol. 41, case 5, aux droits de cinq cents francs 500,-

que la société HICO S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster en date du 10 juillet 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 221 du 13 octobre 1978, au capital social de 4.000.000,- LUF,

a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 mai 1996.

A. Lentz.

(15722/221/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MEATPACKERS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 48.407.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1996

Le mandat de Monsieur Benoît Georis, demeurant à Arlon (Belgique) en tant qu'administrateur de la société MEATPACKERS INVESTMENT S.A. est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15750/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 42.906.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 1996.

HAMILTON & MEYERS S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(15720/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 42.906.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour la période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMILTON & MEYERS S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15721/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

BAVARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

Conformément à l'article 12, deuxième paragraphe, des statuts, à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1995, le conseil d'administration du 12 décembre 1995 a décidé, à l'unanimité des voix, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Curt Engelhorn, administrateur-délégué, qui, par sa seule signature, peut engager valablement la société.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

Pour BAVARIA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15846/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 1996.

HYPOBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Durch Beschluss der ordentlichen Generalversammlung, beurkundet gemäss Protokoll, aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks aus Luxemburg am 26. März 1996, einregistriert am 1. April 1996, Band 90S, fol. 17, case 2, wurden auf eine Dauer von vier Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2000 stattfinden wird, zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:

1) Herr Dr. Hans-Hubert Friedl, Mitglied des Vorstandes der Bayerischen Hypotheken- und Wechsel-Bank AG, München, Vorsitzender.

2) Herr Dr. Joachim Hausser, Mitglied des Vorstandes der Bayerischen Hypotheken- und Wechsel-Bank AG, München.

3) Herr Martin Kölsch, Mitglied des Vorstandes der Bayerischen Hypotheken- und Wechsel-Bank AG, München.

4) Herr Dr. Martin Schütte, Mitglied des Vorstandes der Bayerischen Hypotheken- und Wechsel-Bank AG, München.

Für Auszug, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. April 1996.

J.-P. Hencks.

(15723/216/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 38.866.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 1996.

IFIEB S.A.
Deux Administrateurs
Signatures

(15724/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 38.866.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour la période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 1996.

IFIEB S.A.
Deux Administrateurs
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15725/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

INTERCRANES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 48.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 mai 1996.

J. Hansen-Peffer.

(15731/214/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.938.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

IMMO DEBT S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(157 28/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.938.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 27 février 1996

L'adresse de la société est transférée au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15729/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.938.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1996

Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant 100% du capital social.

Certifié sincère et conforme	
Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15730/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.964.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente avril.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à Howald,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme IFIL INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.964, constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, le 15 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 408 du 20 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés:

- par acte du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 482 du 25 septembre 1995;

- par acte du 2 avril 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 avril 1996, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme IFIL INVESTISSEMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à FRF 766.575.000,- (sept cent soixante-six millions cinq cent soixante-quinze mille francs français), représenté par 766.575 (sept cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de FRF 448.505.000,- (quatre cent quarante-huit millions cinq cent cinq mille francs français) pour le porter de son montant actuel de FRF 766.575.000,- (sept cent soixante-six millions cinq cent soixante-quinze mille francs français) à FRF 1.215.080.000,- (un milliard deux cent quinze millions quatre-vingt mille francs français), le cas échéant par l'émission de 448.505 (quatre cent quarante-huit mille cinq cent cinq) actions de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, étant entendu que le conseil d'administration peut, dans ce contexte, accepter librement la libération des actions nouvelles par des apports en numéraire ou en nature, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans de sa publication, effectuée le 20 octobre 1994 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration a, en outre, reçu l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 avril 1996 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de FRF 73.425.000,- (soixante-treize millions quatre cent vingt-cinq mille francs français), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel prédésigné à FRF 840.000.000,- (huit cent quarante millions de francs français), par la création et l'émission de 73.425 (soixante-treize mille quatre cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une

valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme de droit italien GEPAFIN S.p.A., assortie d'une prime d'émission de FRF 10.000,- (dix mille francs français) par action.

V.- Que les 73.425 (soixante-treize mille quatre cent vingt-cinq) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission par versement à un compte bancaire au nom de la société IFIL INVESTISSEMENTS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de FRF 807.675.000,- (huit cent sept millions six cent soixante-quinze mille francs français) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, les premier et troisième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à FRF 840.000.000,- (huit cent quarante millions de francs français), représenté par 840.000 (huit cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune.

Troisième alinéa. Toutes les actions sont nominatives. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de FRF 375.080.000,- (trois cent soixante-quinze millions quatre-vingt mille francs français), pour le porter de son montant actuel de FRF 840.000.000,- (huit cent quarante millions de francs français) à FRF 1.215.080.000,- (un milliard deux cent quinze millions quatre-vingt mille francs français), le cas échéant par l'émission de 375.080 (trois cent soixante-quinze mille quatre-vingt) actions de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués, sans nul préjudice, à la somme de cinquante millions de francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schlessler, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1996, vol. 90S, fol. 74, case 11. – Reçu 49.136.968 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

M. Elter.

(15726/210/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

IFIL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

M. Elter.

(15727/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LE CROISIE S.A.H, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE CROISIE S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.397, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 Juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 460 du 12 décembre 1991.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nicole Moiny, employée privée, demeurant à Bleid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Dissolution et mise en liquidation de la société.

2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, S. Ortwerth, N. Moïny, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 90S, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

F. Baden0.

(15739/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

ISO FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.947.

Le bilan et l'annexe au 31 septembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 1996, vol. 479, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Signature.

(15734/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283 route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.397.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

*Pour INTERNATIONAL BUSINESS
DEVELOPMENT S.A.*

Signature

(15732/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283 route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.397.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie le 15 mars 1996 à 9.00 heures au siège social

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Catherine de Lannoy, qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Alain Donvil.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Katty Léonard tous présents et acceptants.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés et les membres du bureau.

- qu'il résulte de ladite de présence que deux actionnaires détenant 1.000 actions, soit la totalité des actions émises sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1994
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1994
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Démission et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
6. Divers

Madame la Présidente soumet aux actionnaires les comptes annuels et le rapport du commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1994 et fournit les détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et de pertes soumis à la présente assemblée.

Madame la Présidente informe l'assemblée de la démission de Monsieur Christian Depienne de ses fonctions de commissaire et présente la candidature de Monsieur Jean-Luc Geraerts, employé privé, demeurant à Arlon (B), en remplacement, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

La Présidente propose le report de la perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 1994.

La Présidente propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1994.

Ensuite et après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1994 sont approuvés tels que repris en annexe.

2. L'assemblée décide de reporter la perte d'un montant de LUF 326.402,-, pour l'exercice au 31 décembre 1994.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1994.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Christian Depienne de ses fonctions de commissaire aux comptes et nomme Monsieur Jean-Luc Geraerts, employé privé, demeurant à Arlon (B), en remplacement, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

C. de Lannoy

Présidente

K. Léonard

Scrutateur

A. Donvil

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15733/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LABORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 28.099.

Les bilans de la société au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 7, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(15737/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

KARA FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 48.745.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Signatures.

(15735/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LARONDE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.492.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 1996, vol. 479, fol. 2, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Signature.

(15738/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LOUQUINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.635.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

LOUQUINE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(15740/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LOUQUINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.635.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 1996

L'adresse de la société est transférée, avec effet au 1^{er} juillet 1996 au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15741/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MONTE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 27.942.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünfzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Günter Freese, Wirtschaftstreuhänder, wohnhaft in CH-5300 Turgi,

handelnd in seiner Eigenschaft als Generalbevollmächtigter der Gesellschaft MONTE ENTREPRISES S.A., mit Sitz in Panama,

aufgrund einer Generalvollmacht, ausgestellt in Panama, am 5. April 1995.

Eine beglaubigte Abschrift dieser Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärung zu beurkunden.

Die Aktiengesellschaft MONTE S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 27.942 wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 13. April 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 182 vom 5. Juli 1988.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt eine Million Schweizer Franken (1.000.000,- SF) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Schweizer Franken (1.000,- SF).

Die Gesellschaft MONTE ENTREPRISES S.A., vorgenannt, ist Besitzerin sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft MONTE S.A. geworden und hat beschlossen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

Die alleinige Aktienbesitzerin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator, erklärt alle Passiva geregelt zu haben und alle Aktiva übernommen zu haben.

Die alleinige Gesellschafterin verpflichtet sich desweiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen unter ihrer persönlichen Haftung zu übernehmen.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar wird Entlastung für alle Ausübung ihres Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 57, route d'Arlon hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vostehenden an die Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Freese, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 90S, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. April 1996.

F. Baden.

(15754/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MONDADORI INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.273.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 avr 1996

Résolution

Le conseil décide de transférer son siège social de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 1996.

Pour extrait conforme
MONDADORI INTERNATIONAL
Société Anonyme Holding
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15753/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

NATILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.253.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATILUX HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 10 novembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 15 du 23 janvier 1979, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 20 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 329 du 13 novembre 1985.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans De Graaf, managing director, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Juliette Lorang, administrateur de sociétés, demeurant à Neuhäusgen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de douze mille sept cent cinquante florins néerlandais (12.750,- NLG) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille deux cent cinquante florins néerlandais (77.250,- NLG) à quatre-vingt-dix mille florins néerlandais (90.000,- NLG) par la souscription et l'émission de quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante florins néerlandais (150,- NLG) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles par Madame Juliette Lorang, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Augmentation de la valeur nominale des actions de cent cinquante florins néerlandais (150,- NLG) à trois cents florins néerlandais (300,- NLG) par l'échange des actions.

4. Instauration d'un capital autorisé.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amenées le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de douze mille sept cent cinquante florins néerlandais (12.750,- NLG) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille deux cent cinquante florins néerlandais (77.250,- NLG) à quatre-vingt-dix mille florins néerlandais (90.000,- NLG) par la souscription et l'émission de quatre-vingt-cinq (85) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante florins néerlandais (150,- NLG) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

Madame Juliette Lorang, prénommée,

déclare souscrire les quatre-vingt-cinq (85) nouvelles actions.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille sept cent cinquante florins néerlandais (12.750,- NLG) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des actions pour la porter de cent cinquante florins néerlandais (150,- NLG) à trois cents florins néerlandais (300,- NLG) et de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour échanger les six cents (600) actions existantes de cent cinquante florins néerlandais (150,- NLG) chacune, en trois cents (300) actions de trois cents florins néerlandais (300,- NLG) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de trois millions de florins néerlandais (3.000.000,- NLG), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois cents florins néerlandais (300,- NLG) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille florins néerlandais (90.000,- NLG), représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de trois cents florins néerlandais (300,- NLG) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois millions de florins néerlandais (3.000.000,- NLG) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois cents florins néerlandais (300,- NLG) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de douze mille sept cent cinquante florins néerlandais (12.750,- NLG) est évaluée à deux cent trente-quatre mille deux cent dix-huit francs (234.218,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué environ à trente mille francs (30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. De Graaf, A. Braquet, J. Lorang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 90S, fol. 29, case 9. – Reçu 2.342 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 mai 1996.

G. Lecuit.

(15758/220/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

NATILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.253.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 mai 1996.

G. Lecuit.

(15759/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.207.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

*Pour la société
Signature*

(15747/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.207.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, en date du 31 mars 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de Messieurs S. Westerberg, M. Florman, P. Wikström, T. Söderström et J. de Verdier en tant qu'administrateurs et celui d'ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Le mandat de Monsieur S. Maizels n'ayant pas été renouvelé, le nombre des administrateurs passe donc de six à cinq. Luxembourg, le 31 mars 1996.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15748/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MAIZELS, WESTERBERG & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.207.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 1995

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de Messieurs S. Westerberg, M. Florman, P. Wikström, T. Söderström et J. de Verdier en tant qu'administrateurs et celui d'ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15749/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MEDICAL INSTRUMENTS EXPORT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 47.687.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 16 avril 1996, enregistré à Remich, le 16 avril 1996, volume 458, fol. 40, case 12, aux droits de cinq cents francs (500,-),

que la société MEDICAL INSTRUMENTS EXPORT COMPANY S.A., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 362 du 28 septembre 1994, au capital social de 36.000,- USD,

a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 mai 1996.

A. Lentz.

(15751/221/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LUXBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.521.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 11 avril 1996, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 1996, volume 824, folio 18, case 3 que:

M. Raymond Kirsch,
M. Alphonse Sinnes,
M. Gilbert Ernst,
M. Michel Birel,
M. Jean-Claude Finck,
M. Henri Germeaux,
M. Raymond Klopp,
M. Jean-Paul Kraus,
M. Paul Wari ngo,
M. Armand Weis,
sont nommés administrateurs.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale à tenir en 1997.

Est nommée réviseur d'entreprises:

PRICE WATERHOUSE, L-1930 Luxembourg.

Aux fins de publication.

J. Delvaux
Le notaire

(15744/208/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LUXBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, régulièrement approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le rapport de gestion, le rapport établi par la personne chargée du contrôle des comptes, ainsi que la proposition d'affectation des résultats et l'affectation de ces derniers, et enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 1996, vol. 824, fol. 18, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
J. Delvaux

(15745/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LOWCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.033.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour LOWCO S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(15742/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LOWCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.033.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 février 1996

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 1996 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Claudio Lovato, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président,
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), administrateur,
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour LOWCO S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15743/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MAITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 37.030.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Signatures.

(15746/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MEGA V S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 48.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 6 mai 1996.

J. Hansen-Peffer.

(15752/214/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 14, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour MOUFLOLUX S.A.H.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(15742/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 1996

Résolution

L'assemblée élit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker, administrateur,
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal, administrateur,
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur,
Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour MOUFLOLUX S.A.H.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15756/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.719.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heinrendt-Faramelli C. Sassel

(15757/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

NEWTOWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 32.679.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1995

Le mandat de Mademoiselle Antonella Bocci, demeurant à Belvaux et de Monsieur Fabio Mazzoni, demeurant à Luxembourg en tant qu'administrateur de la société NEWTOWN HOLDING S.A. est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Le mandat de WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société NEWTOWN HOLDING est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1996

Le mandat de Monsieur Benoît Georis, demeurant à Arlon (Belgique), en tant qu'administrateur de la société NEWTOWN HOLDING S.A. est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Pour extrait
WOOD, APPLETON, OLIVER & CO
F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15760/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

NISSAN FIRE & MARINE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.271.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue en date du 1^{er} avril 1996, que la démission de Monsieur Yoshiro Hyokawa, directeur, a été acceptée et décharge lui a été accordée.

L'assemblée générale extraordinaire a élu Monsieur Keisuke Mabuchi comme nouveau directeur, pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mai 1996.

*Pour NISSAN FIRE & MARINE
INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.
DAI-ICHI KANGYO BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
Y. Takahashi
Manager
Fund Administration Dept.*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1996, vol. 479, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15761/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

ONTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BERGAMOTTE CORPORATION, société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Günter Freese, Wirtschaftstreuhänder, demeurant à CH-5300 Turgi, en vertu d'une procuration générale donnée à Panama, le 8 mars 1988;

2) TEXTRON VENTURE CORP., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Günter Freese, prénommé, en vertu d'une procuration générale donnée à Panama, le 25 mars 1985.

Des copies certifiées conformes des procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée ONTRA, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) La société ONTRA, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 437 du 1^{er} octobre 1992.

2) Le capital social est fixé à cinq cent mille francs belges (500.000,- BEF), représenté par cinq cents (500) parts de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, réparties comme suit:

a) BERGAMOTTE CORPORATION, trois cent soixante-quinze parts	375
b) TEXTRON VENTURE CORP., cent vingt-cinq parts	125
Total: cinq cents parts	500

3) Les associés décident par les présentes de dissoudre la société avec effet immédiat, déclarant que la liquidation a été opérée aux droits des parties avant les présentes.

4) Décharge est donnée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

5) Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 57, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Freese, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 90S, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

F. Baden.

(15762/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PERFORMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.407.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli C. Assel

(15763/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 1996.

Signature.

(15764/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 30.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 1996, que:

1. Monsieur Ulrich Siegfried, employé de commerce, demeurant Landstrasse 367, FL-9495 Triesen;

2. Monsieur Kurt Kindle, employé de commerce, demeurant Unterfeld 37, FL-9495 Triesen;

3. Monsieur Urs Leiser, employé de commerce, demeurant Bleichstrasse 28, FL-9470 Werdenberg,

ont été nommés administrateurs, pour une période de 6 ans, en remplacement de Madame Anne Z'Graggen, Monsieur Andrés Von Hildebrand et Monsieur Antonio Sfera.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15765/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PLIBRICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.721.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(15766/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PLIBRICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 1996 que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Romain Thillens, a été reconduit pour une nouvelle période d'une année.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15767/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.672.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 6 mai 1996

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Pietro Castelli, conseiller fiscal, demeurant à Biella (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Wecker (Luxembourg), administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour POLLONE HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15769/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PRORENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.983.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

C. Schmitz C. Assel

(15775/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

POLARLUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.354.

—
STATUTS

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the first of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of POLARLUX S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of October 12th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 123 of March 13th, 1991.

The meeting was opened by Mr Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mrs Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of Mr Jari Kinnunen, Master of Economic Sciences, Vantaa, Finland, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10th, 1915.
3. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, Mr Jari Kinnunen, Master of Economic Sciences, Vantaa, Finland,

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLARLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 12 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 123 du 13 mars 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses actifs.
2. Nomination de Monsieur Jari Kinnunen, Master of Economic Sciences, demeurant à Vantaa, Finlande, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus mentionnés aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amenées le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Jari Kinnunen, Master of Economic Sciences, demeurant à Vantaa, Finlande,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Elvinger, A. Braquet, M. Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1996, vol. 90S, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 mai 1996.

G. Lecuit.

(15768/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

POZZOLANIC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.833.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 1996, que:

1. le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur David Arden Peabody, directeur, demeurant à Washington 98040, USA;
- Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbrück;
- MALPLAQUET LTD, ayant son siège social à Hutchinson House 1501 Hong Kong.

2. Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

3. Le siège social de la société se trouve dorénavant au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15770/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PROMOTION WALL STREET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 37.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 mai 1996.

J. Hansen-Peffer.

(15774/214/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PRO-DIELTCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R. C. Luxembourg B 40.393.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur José Neves Da Silva Vieira, associé-gérant, demeurant à Junglinster, 100, rue de Godbrange;
- 2.- Monsieur Helder Da Silva Vieira, dessinateur en bâtiments, demeurant à Junglinster, 100, rue de Godbrange;
- 3.- Monsieur Fernando Da Silva Vieira, technicien en génie civil, demeurant à Gonderange, 42, route d'Echternach;
- 4.- Monsieur Nicolas Walers, retraité, demeurant à Scheidgen, 47, rue de Michelshof;
- 5.- Madame Maire-Claire Walers, employée privée, demeurant à Roeser, 21, rue d'Alzingen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants ci-dessus sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PRO-DIELTCHEN, S.à r.l., avec siège social à Junglinster, 100, rue de Godbrange (R. C. Luxembourg B n° 40.393), constituée par acte du notaire soussigné, à la date du 11 mai 1992, publié au Mémorial C, n° 457 du 12 octobre 1992, au capital social d'un million deux cent cinquante-six mille francs (frs 1.256.000,-), représenté par mille deux cent cinquante-six (1.256) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée PRO-DIELTCHEN, S.à r.l. est dissoute.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Junglinster, 100, rue de Godbrange.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Da Silva Vieira, H. Da Silva Vieira, F. Da Silva Vieira, N. Walers, M.-C. Walers, J. Secker.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 1996, vol. 497, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 1996.

J. Seckler.

(15771/231/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

**LESANGE S.A., Société Anonyme,
(anc. ROSSIGNOL S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, auquel dernier restera la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSSIGNOL S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 janvier 1995, publié au Mémorial C, n° 232 du 29 mai 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 1995, publié au Mémorial C, n° 623 du 7 décembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Dennis Bosje, comptable, demeurant à L-1525 Luxembourg, 18, rue Alexandre Fleming,

et désigne comme secrétaire, Madame Sylvie Goffin, employée privée, demeurant à F-Longlaville.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la raison sociale en LESANGE S.A.
- 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée, à savoir cent un millions deux cent cinquante mille francs (101.250.000,- frs), divisé en cent un mille deux cent cinquante (101.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune.

III.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en LESANGE S.A. et, en conséquence, modifie le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise:

«**Art. 1. First paragraph.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of LESANGE S.A.»

Version française:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LESANGE S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Matheis, D. Bosje, S. Goffin, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 1996, vol. 497, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 1996.

J. Seckler.

(15781/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

LESANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 1996.

J. Seckler.

(15782/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PRORENTA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.982.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Schmitz C. Assel

(15776/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PUTNAM INTERNATIONAL GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.293.

Les comptes au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 7, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour PUTNAM INTERNATIONAL
GROWTH MANAGEMENT S.A.

Y. Takahashi

General Manager

(15777/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PUTNAM INTERNATIONAL GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.293.

Extrait de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire du 12 avril 1996 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont élu comme administrateurs:

Messieurs John R. Verani, Toshiyuki Oshima, Tadashi Katono, Steven Spiegel, John C. Talanian, Takehiko Watanabe, Thomas M. Turpin.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Pour PUTNAM INTERNATIONAL
GROWTH MANAGEMENT S.A.
DAI-ICHI KANGYO BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
Y. Takahashi
Manager

Fund Administration Department

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15778/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SERENDIPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.244.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERENDIPI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.244, constituée sous la dénomination de SAN QUINTINO S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 12 juin 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 8 février 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la devise du capital social de francs belges en florins néerlandais.
- 2) Fixation de la valeur nominale des actions à dix florins néerlandais (10,- NLG).
- 3) Echange des mille (1.000) actions existantes contre six mille huit cents (6.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix florins néerlandais (10,- NLG).
- 4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs belges en florins néerlandais, au taux de change d'un franc belge (1,- BEF) pour zéro virgule zéro cinq cent quarante-quatre florins néerlandais (0,0544 NLG).

Le capital social est ainsi fixé à soixante-huit mille florins néerlandais (68.000,- NLG).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à dix florins néerlandais (10,- NLG).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs belges (1.250,- BEF) contre six mille huit cents (6.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix florins néerlandais (10,- NLG) chacune.

La répartition des actions nouvelles se fera au prorata de la répartition des actions anciennes.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions nouvelles aux actionnaires dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante.

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à soixante-huit mille florins néerlandais (68.000,- NLG) représenté par six mille huit cents (6.800) actions d'une valeur nominale de dix florins néerlandais (10,- NLG) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Di Cino, V. Stecker, P. Pierrad, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 90S, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

F. Baden.

(15791/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SERENDIPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

F. Baden.

(15792/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SARASIN INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.633.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli C. Assel

(15786/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg/Kirchberg, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 10.254.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avri 1996.

Pour SOCIETE DES FOIRES

INTERNATIONALES S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(15794/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

**TARGET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PROMOCOURSE, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.707.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société NOBEFIL OVERSEAS INVESTMENTS CORPORATION, société de droit panaméen, avec siège social à Panama,
ici représentée par Monsieur Boris Monnin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, habilité à engager la société par sa seule signature.

2) Monsieur Boris Monnin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PROMOCOURSE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.707, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 26 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 331 du 17 juillet 1993, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TARGET, S.à r.l. En conséquence, l'article 3 des statuts relatif à la dénomination de la société est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de TARGET, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Monnin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 90S, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

F. Baden.

(15772/200/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

TARGET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

F. Baden.

(15773/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

REALEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 45.601.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1996

La démission de Monsieur Jan Walraevens, expert-comptable, demeurant à Denderwindeke (Belgique), commissaire aux comptes de la société REALEST FINANCE S.A., est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée fixée à trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire de 1999:

– WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A., 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Benoît Georis, comptable, demeurant à Arlon (Belgique), en tant qu'administrateur de la société REALEST FINANCE S.A., est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co.

F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15780/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.239.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 janvier 1996, que:

1. Monsieur Michel Casteels, demeurant 1, avenue S. Morse, B-1780 Wemmel, a été élu administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Laloyaux, démissionnaire.
2. Le siège social a été transféré du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15779/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

ROYALE UAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 1991

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs de la société de sept à huit.

Conséquemment, elle appelle aux fonctions d'administrateur, pour la durée restant à courir jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, Monsieur Guy Blampain, demeurant 44, rue des Volontaires à B-1332 Rixensart.

Le mandat précité viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1992.

Pour extrait certifié conforme
Y. Reinard
Administrateur
Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1991, vol. 426, fol. 68, case 6. – Reçu 100 francs.

Le Receveur (signé): J. Hertges.

(15783/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

ROYALE UAP IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 1991

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs de la société de sept à huit.

Conséquemment, elle appelle aux fonctions d'administrateur, pour la durée restant à courir jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, Monsieur Guy Blampain, demeurant 44, rue des Volontaires à B-1332 Rixensart.

Le mandat précité viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1992.

Pour extrait certifié conforme
Y. Reinard
Administrateur
Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1991, vol. 426, fol. 68, case 6. – Reçu 100 francs.

Le Receveur (signé): J. Hertges.

(15784/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

ASIA JAPAN EMERGING GROWTH FUND (in liquidation).

By decision of the Management Company of ASIA/JAPAN EMERGING GROWTH FUND (the «Fund»), the Fund was put into liquidation as of 8th July 1996.

The undersigned Management Company of the Fund has been appointed as liquidator.

All redemption and liquidation proceeds will be paid to the shareholders entitled thereto and any amount not distributed will be deposited at the Caisse des Consignations.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A., 6, avenue Emile Reuter, Luxembourg, for a period of 5 years.

GLOBAL FUNDS MANAGEMENT S.A.
(as Management Company)

(03231/260/11)

SARGASSE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 48.747.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

Signature.

(15787/660/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.544.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Henri Campill, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SARINT S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.544, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 15 avril 1996.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise au formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société anonyme SARINT S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination initiale de SARLUX S.A. suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 27 du 25 janvier 1992. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 9 février 1996, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

II. La société SARINT S.A. a été constituée avec un capital souscrit et libéré de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et avec un capital autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 333 du 3 août 1992, le capital social a été augmenté à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du même notaire Schwachtgen en date du 30 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 333 du 3 août 1992, le capital social a été augmenté à cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 150.000.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par ce même acte, il a été créé un nouveau capital autorisé de cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du même notaire Schwachtgen en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 217 du 19 mai 1995, le capital social a été augmenté à quatre cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 450.000.000,-), représenté par quatre cent cinquante mille (450.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du même notaire Schwachtgen en date du 23 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 6 du 4 janvier 1996, il a été créé un nouveau capital autorisé d'un milliard de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé et à en fixer les conditions de souscription, d'émission et de libération. Ces augmentations de capital peuvent être émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq des statuts sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Par acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 118 du 8 mars 1996, le capital social a été augmenté à cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF

500.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000,-) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Par acte du notaire soussigné en date du 9 février 1996, dont la publication au Mémorial est en cours, le capital social a été augmenté à six cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 650.000.000,-), représenté par six cent cinquante mille (650.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

III. En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration en date du 15 avril 1996, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription à cent mille (100.000) actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, faite par l'actionnaire SARAS S.p.A, Raffinerie Sarde, société de droit italien, ayant son siège social à Sarroch (Italie).

S'agissant d'une libération à faire en numéraire, l'autre actionnaire a renoncé à l'exercice de son droit de préférence.

Les cent mille (100.000) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées par la société SARAS S.p.A, Raffinerie Sarde, avec siège social à Sarroch (Italie) par un versement en espèces, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'une attestation bancaire.

IV. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, alinéa premier, des statuts sera remplacé par le texte suivant:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 750.000.000,-), représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérés.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui est mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 1.112.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Campill, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 avril 1996, vol. 458, fol. 45, case 8. – Reçu 1.000.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 mai 1996.

A. Lentz.

(15788/221/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.544.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 mai 1996.

A. Lentz.

(15789/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SOGECORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, (anc. SOGECORE ITALIA S.A., Società di Gestione di Compagnie di Riassicurazione).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGECORE ITALIA S.A., SOCIETÀ DI GESTIONE DI COMPAGNIE DI RIASSICURAZIONE, avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 281 du 11 juin 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 1994, publié au Mémorial C, n° 262 du 4 juillet 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles Coremans, administrateur de sociétés, demeurant à Arlon.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Lidia Palumbo, employée privée, demeurant à Villerupt.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Mademoiselle Sophie Vandeven, employée privée, demeurant à Mersch.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions ordinaires (A) et les deux cent cinquante (250) actions privilégiées (B), représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement du nom de la société en SOGECORE INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

Suite à ce changement de nom, l'article premier des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOGECORE INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Coremans, L. Palumbo, S. Vandeven, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 1996, vol. 406, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 mai 1996.

A. Weber.

(15798/236/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SOGECORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(15799/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.171.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 1996, vol. 478, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli C. Assel

(15790/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 32.511.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1996.

*Pour SOCIETE IMMOBILIERE
DU PARC DES EXPOSITIONS
DE LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.*

Signature

(15795/514/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

**SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 32.511.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

*Pour SOCIETE IMMOBILIERE
DU PARC DES EXPOSITIONS
DE LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.*

Signature

(15796/514/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SOCIETE DE BANQUE SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 12.476.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1996, vol. 478, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Signature.

(15793/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

SOPAREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPAREN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.919, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 205 du 6 mai 1993.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nicole Moïny, employée privée, demeurant à Bleid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, S. Ortwert, N. Moïny, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 90S, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

F. Baden.

(152800/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

ST. MICHEL GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 47.317.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 1996

Le mandat de Monsieur Benoît Georis, demeurant à Arlon (Belgique) en tant qu'administrateur de la société ST. MICHEL GROUPE S.A. est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 1999.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVIER & CO

F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15801/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

STANDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.880.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

*Pour la société
Signature*

(15802/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

STANDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.880.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire à Luxembourg en date du 15 avril 1996

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

La société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU LUXEMBOURG, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Le mandat de Messieurs Guisepe Stellini, Alex Schmitt, Guy Arendt, Camille Paulus en tant qu'administrateurs a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1996, vol. 478, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15803/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

OLIWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Olivier Bettignies, indépendant, demeurant à B-6010 Couillet, 12, place du Transvaal;

2) Monsieur Maurice Bettignies, employé, demeurant à B-5651 Tarcienne, 25, rue de la Barrière.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'importation et l'exportation de tous produits usinés, assemblés ou non dans le domaine du bois et de l'aménagement en général, ainsi que les prestations de courtage et de service à l'aide et à la représentation d'entreprises de courtages, financières ou administratives, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de prise de toutes participations, d'interventions financières, ou de toutes entreprises, associations ou sociétés, existantes ou à constituer, dont l'objet social serait similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation, l'extension et/ou le développement de tout ou partie de son objet social.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de OLIWOOD, S.à r.l.**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (550.000,- LUF), représenté par cinquante-cinq (55) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les cinquante-cinq (55) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Olivier Bettignies, indépendant, demeurant à B-6010 Couillet, 12, place du Transvaal, cinquante-quatre parts	54
2) Monsieur Maurice Bettignies, employé, demeurant à B-5651 Tarcienne, 25, rue de la Barrière, une part	1
Total: cinquante-cinq parts	55

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (550.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire sous signé qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Olivier Bettignies, indépendant, demeurant à B-6061 Couillet, 12, place de Transvaal.
2. Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Bettignies, M. Bettignies, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 90S, fol. 43, case 1. – Reçu 5.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

F. Baden.

(15822/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 1996.

VIALARDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 6 mai 1996

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

Mm. Marco Giraudo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Benna (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Wecker (Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
VIALARDA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15811/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

CAMPRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.447.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1995.

Pour CAMPRIA CAPITAL HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(15851/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 1996.

EURO. M. INVEST, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.170.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 août 1996 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03092/534/17)

Le Conseil d'Administration.

ULTRAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.663.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 12 août 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1991, 1992, 1993 et 1994.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03173/526/16)

Le Conseil d'Administration.

MARINED S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 43.325.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 12. August 1996 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. März 1996.
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
4. Annahme des Rücktritts eines Verwaltungsratsmitglieds und Ernennung seines Nachfolgers.
5. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.
6. Verschiedenes.

I (03174/526/17)

Der Verwaltungsrat.

C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.145.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 13 août 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03154/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***EURAMFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.973.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 août 1996* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03180/526/17)

*Le Conseil d'Administration.***TROLAND S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.782.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 12th, 1996* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 1995.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.
5. Miscellaneous.

I (03176/526/16)

*The Board of Directors.***FORVAG HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 44.480.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am *13. August 1996* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. März 1996.
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
4. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.
5. Verschiedenes.

I (03177/526/16)

Der Verwaltungsrat.

BAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.419.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 août 1996* à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (03157/520/15)

Le Conseil d'Administration.

BOCARIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 août 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03170/526/14)

Le Conseil d'Administration.

BRALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.539.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 août 1996* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (03171/526/15)

Le Conseil d'Administration.

TECANOX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 août 1996* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (03172/526/15)

Le Conseil d'Administration.

GREENFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.062.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 août 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (03175/526/15)

Le Conseil d'Administration.

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 29.847.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 14. August 1996 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. März 1995.
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
4. Verschiedenes.

I (03179/526/14)

Der Verwaltungsrat.

IMMO-TORTUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.169.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 août 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Dispositions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03184/008/14)

Le Conseil d'Administration.

CASIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 37, rue Notre-Dame.
H. R. Luxemburg B 20.363.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 14. August 1996 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. März 1996.
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
4. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.
5. Verschiedenes.

I (03178/526/16)

Der Verwaltungsrat.

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 août 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03155/029/18)

Le Conseil d'Administration.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT.

Gesellschaftssitz: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
H. R. Luxemburg B 24.233.

Die Herren Aktieninhaber sind hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 20. August 1996 um 10.00 Uhr im Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen.

Tagesordnung:

- a) Verlesung des Berichtes des Verwaltungsrates und Vorlage der Bilanz mit Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1995;
- b) Verlesung des Prüfungsberichtes des Aufsichtskommissars;
- c) Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1995; Beschlußfassung über die Verwendung des Resultats;
- d) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars für das Geschäftsjahr 1995;
- e) Verschiedenes.

I (03223/045/18)

Der Verwaltungsrat.

CRM SPECIAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 47.185.

Die Aktionäre der CRM SPECIAL, SICAV, werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 1. August 1996 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. März 1996 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 1996 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

Im Anschluss an die Ordentliche Generalversammlung werden die Aktionäre zu der

2. AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 1. August 1996 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftsnamens von CRM SPECIAL, SICAV, in COUNTRY FUND, SICAV, und entsprechende Änderung der Statuten.

2. Vorstellung und Beschlussfassung über das neue Management- und Vertriebskonzept für den Unterfonds CRM Czech Fund.

In der 1. ausserordentlichen Generalversammlung zu den gleichen Tagesordnungspunkten am 26. Juni 1996 wurde das gesetzliche Quorum von 50 % der stimmberechtigten Aktien nicht erreicht, so dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass zu der 2. ausserordentlichen Generalversammlung kein Quorum erforderlich ist und die einfache Mehrheit der anwesenden Stimmberechtigten zur Annahme des Tagesordnungspunktes ausreicht.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (03056/000/39)

Der Verwaltungsrat.

GARTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.968.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui se tiendra au siège social le 2 août 1996 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 1994 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (03096/526/16)

Le Conseil d'Administration.

BALOA INVESTMENT AND TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 37.660.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Norbert Muller, 7, rue Xavier Basseur à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 10.000.000,- de francs et suppression des alinéas 4, 5, 6 et 7 de l'article 5 des statuts.
2. Démission du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.
3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouvel administrateur-délégué.
4. Transfert de l'adresse du siège social.
5. Approbation des comptes sociaux 1993 et 1994.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'assemblée à la S.A. FIDUCIAIRES DE L'UNION, 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

II (03181/224/20)

Le Conseil d'Administration.